

Maîtriser son foncier (dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience)

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du droit de la propriété immobilière
- Analyser les différentes procédures juridiques d'acquisition foncière
- Gérer les difficultés pouvant survenir lors d'une opération

PROGRAMME

Analyser l'évolution des politiques foncières

- Intégrer les exigences du droit communautaire dans les politiques foncières locales
- Appréhender et maîtriser les conséquences juridiques des dernières lois favorisant l'action publique foncière

Cerner les outils de la maîtrise foncière

Préparer les acquisitions amiables

- Les avant-contrats
- L'acte de vente
- Les clauses contractuelles négociables

Mettre en œuvre le droit de préemption

- Le champ d'application
- Les titulaires
- La procédure

Programmer la procédure d'expropriation

- La phase administrative
- La phase judiciaire
- Les garanties profitant aux expropriés

Mettre en œuvre une politique foncière efficace

Identifier les initiateurs du projet

- Les opérateurs publics
- Les opérateurs privés

Délimiter le périmètre foncier

- Les contraintes urbanistiques
- Les contraintes environnementales
- Les contraintes techniques
- Les contraintes financières

Choisir l'outil de maîtrise foncière adapté à son projet

Les projets concernés ; L'opportunité : les droits de préemption ; La nécessité : la procédure d'expropriation

MODALITES

Durée : 1 journée (7 heures)

Mode : Présentiel

Effectif maximum : 15 participants

Prérequis : Aucun

Méthode : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants.

Public : Elus communaux et intercommunaux

Code Mon Compte élu : ELU0204